

**SAINT JULIEN LABROUSSE**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 06 juillet 2018**

**Présents** : Mmes FOURET Magali, BALTASSAT Francine, BOUIX Monique, Ms CROS Christian, LADREYT André, PRAMAYON Jean Pascal, MICHEL Didier et LUQUET Roland.

**Absente représentée** : Mme TESTARD Annie est représenté par Mme FOURET Magali.

**Absence** : MAZOT Hervé.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

M. LUQUET Roland est nommé secrétaire de séance pour suppléer Mme FOURET.

---

La séance débute à 20h32.

Le Conseil valide à l'unanimité le compte rendu de la séance précédente et passe de ce fait à l'ordre du jour.

Madame le Maire notifie à l'ensemble des élus présents que différents points sont à ajouter à l'ordre du jour :

- Non-valeur sur loyer
- Vente de bois 2019 – ONF
- Modification du tarif de la SDF pour les associations labroussaises

Vote POUR : 9      CONTRE : 0    ABSTENTION : 0

---

#### **01 – DECI**

Suite au changement de la réglementation départementale relative à la défense extérieure contre l'incendie (RDDCECI) au 1<sup>er</sup> janvier 2018, Mme le Maire explique que la DECI devenant un service public relevant des pouvoirs de police de la collectivité, il est nécessaire d'en définir le périmètre ainsi que la consistance.

Depuis cette année, seul le maire est compétent en matière de contrôle des points d'eau incendie. Mme le Maire fait état de 5 points d'eau et d'une bache sur la commune.

Un courrier du chef de CIS du Cheylard reçu en date du 11/06/2018, stipule que leurs services vont procéder prochainement aux reconnaissances des hydrants répertoriés sur le territoire de la commune de St Julien Labrousse : entre le 20/06/2018 et le 31/07/2018.

Mme le Maire fait lecture de l'arrêté municipal.

Vote POUR : 9      CONTRE : 0    ABSTENTION : 0

#### **02 – RETRAIT d'ARDECHE MUSIQUE ET DANSE**

Mme le Maire fait lecture du courrier de réponse d'ARDECHE MUSIQUE ET DANSE du 24/05/2018 suite à la demande de la commune. Le conseil décide vu le montant trop élevé de la cotisation, vu les doutes sur la gestion de l'association, et une participation imposée sans le consentement des communes, et le peu de communication sur le bon fonctionnement du syndicat, de demander le retrait d'Ardèche Musique et Danse.

Vote POUR : 9      CONTRE : 0    ABSTENTION : 0

#### **03 – RGPD**

Mme le Maire expose la nécessité de désigner un délégué de la protection des données suite à l'application du règlement européen sur la protection des données personnelles (mai 2018); Elle expose le rôle de ce dernier, et explique la nécessité de cette nomination. Celle-ci fait l'objet d'un arrêté, Mme Le Maire en fait lecture.

M. LUQUET Roland est nommé délégué de la protection des données à l'unanimité.

Vote POUR : 9      CONTRE : 0    ABSTENTION : 0

#### 04 – PROCEDURE D'ENQUETE PUBLIQUE

Suite à une demande ancienne de M. ARGAUD et Mme AULAGNIER d'acquérir le chemin longeant leur parcelle qu'ils entretiennent depuis des années, le conseil décide de lancer une enquête publique afin de savoir si cette possibilité est envisageable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve le lancement d'une enquête publique de déclassement. Le lancement et le détail de la procédure de cette enquête feront l'objet d'un arrêté du Maire.
- Approuve le choix de Mme Régine CHARLEY en tant que commissaire enquêteur.

Vote POUR : 9      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0

#### 05 – VENTE AUX ENCHERES

Les habitations de Mme BANCEL Edmée faisant l'objet de ventes aux enchères par les domaines, le conseil demande s'il est possible d'acquérir de tels biens suite aux demandes de plus en plus nombreuses de locations de maison plutôt que d'appartements. Cela permettrait d'avoir du foncier et de probables rentrées d'argent futures si cela est approuvé par le conseil.

Mme Le Maire rappelle que toute personne ou entité morale peut participer à une vente aux enchères. Le prix de base en cours doit être demandé aux domaines. Une prise de contact sera faite prochainement.

#### 06 – F.U.L

Mme le Maire fait lecture du courrier adressé par l'UDCCAS en date du 15/03/2018, concernant les aides apportées par le Fonds Unique Logement aux personnes qui rencontrent des difficultés pour accéder à un logement ou à s'y maintenir. Elle rappelle l'objet du FUL. Pour l'année 2018, le taux de participation s'élève à 0,40 € par habitant (338), soit 135.20 euros.

Vote POUR : 9      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0

#### 07 – SUBVENTIONS

Mme FOURET fait état des demandes de subventions et de participation :

- Participation financière pour les enfants labroussois scolarisés aux écoles maternelle et primaire du Cheylard : soit 47 € par enfants scolarisés au lieu de 46 € comme voté lors du dernier conseil municipal. Ce qui fait un rappel de 13 euros  
Vote Pour : 9 Contre : 0 Abs : 0
- F.N.A.T.H : 100 euros  
Vote Pour : 9 Contre : 0 Abs : 0
- Ligue contre le cancer : Vote Pour : 0 Contre : 0 Abs : 0
- Comité des maladies respiratoires : Vote Pour : 0 Contre : 0 Abs : 0

#### Le conseil municipal accorde l'ajout à l'ordre du jour des points suivants :

- Procéder à la non-valeur du retard sur loyer de 69.88 €  
Vote POUR : 09      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0
- ONF - Coupe de bois pour 2019 : Mme le Maire, fait part au Conseil Municipal de la lettre de l'Office National des Forêts, par laquelle il propose : la mise en vente sur pied de la coupe dans la parcelle n°8. Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'approuver l'État d'Assiette des coupes 2019.  
Vote POUR : 09      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0
- Suite à la réunion des associations, il a été demandé de baisser le tarif de location de la salle des fêtes pour les associations labroussoises car jugé trop élevé.

Ainsi, le conseil municipal décide qu'à partir du 1<sup>er</sup> septembre, le tarifs de la salle des fêtes pour les associations labroussaises (ayant fournies les documents en début d'année) sera de 60 euros. Le prêt de l'autolaveuse est accepté après que les membres des associations aient reçus une formation par Mr Ladreyt. En aucun cas, l'autolaveuse ne sera prêté pour des particuliers. Les affiches pour les manifestations peuvent être imprimées en mairie, sous réserve d'apporter le papier nécessaire.

Vote POUR : 09    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0

## 08 – QUESTIONS DIVERSES

- ❖ Lecture du courrier du SDE en date du 6/06/2018 qui fait état des dégradations des interventions d'orange et / ou sous-traitants.

Voici la liste des lieux recensés par les élus :

- Cabanes de labrousse : ils sont depuis 4 mois sans téléphone et internet.
- Fomlembert – Mme Ponton
- Le Besset – Chemin de la Chazalet
- Mme Quinson
- Les seuls
- Fialy
- Mairie

Mécontentements à faire remonter au SDE :

- Des délais trop longs
  - Des interlocuteurs désagréables
  - Des interventions prévues non honoré
  - Le non-respect des personnes adhérentes à la téléassistance
- ❖ Réponses subventions
  - Subventions DSIL accordée pour un montant de 1576 euros
  - Subvention DETR en cours d'étude mais dossier complet
  - Subvention Fonds de solidarité : pour le projet d'aménagement du parking, suite au projet mutualisé avec le sictomsed. Subvention qui sera versée s'il reste des crédits au département après avoir écoulé les subventions pour dégâts d'orage ou aide au déneigement.

Fin de la séance : 23h30

